

Stage résidentiel d'orchestre d'harmonie de jeunes Conditions de participation 2025

1. Les inscriptions au stage d'orchestre 2025 organisé par la Fédération musicale provinciale APSAM asbl ne seront valables que par :
 - l'envoi du formulaire en ligne de « demande d'inscription » pour le 8 septembre 2025 au plus tard ;
 - la réception de la validation de l'inscription par les organisateurs ;
 - le versement complet du montant de l'inscription (230 euros) sur le compte bancaire de l'APSAM, BE74 0001 0050 2407, pour le 22 septembre au plus tard. Une réduction de 35 euros est appliquée pour l'inscription du 3^e enfant de la même famille.
2. Le versement du droit d'inscription implique l'acceptation des présentes conditions de participation.
3. En cas d'annulation préalable par le ou la participant.e, quelle qu'en soit la cause, le montant des frais retenus s'élèvera à 50 euros. Toute absence en cours de stage n'entraînera aucun remboursement, même partiel.
4. Le ou la stagiaire doit être couvert.e par une assurance responsabilité civile.
5. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les vols ou détériorations d'instruments ou objets personnels. De même, la responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel subi par le ou la stagiaire durant les activités ou les déplacements liés au stage.
6. Les participants doivent se montrer respectueux vis-à-vis du personnel d'encadrement, du matériel et de l'infrastructure mis à leur disposition, ainsi que de l'environnement.
7. Les appareils électroniques tels que GSM, smartphones ou tablettes ne sont pas autorisés lors des répétitions et activités.
8. Aucune boisson alcoolisée ou substance illicite ne peut être apportée au stage.
9. Toute faute grave sera sanctionnée par un renvoi sans remboursement.
10. Les participant.e.s amèneront un pupitre, identifié à leur nom.
11. Les organisateurs pourront utiliser à des fins promotionnelles les photos et vidéos prises en cours de stage. Cependant, tout.e participant.e peut faire valoir son droit à l'image lors de la demande d'inscription.
12. L'APSAM asbl se soumet à la législation du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).